



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



la formation, l'incitation,
la réglementation, la fiscalité

FAVORISER L'ÉCO-CONCEPTION

Intégrer la prévention des déchets dès la conception des produits et des services



ENTRETIEN  RÉPARATION

ALLONGER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS



DÉVELOPPER LE RÉEMPLOI ET LA RÉUTILISATION

ENGAGER LES ACTEURS PUBLICS DANS DES DÉMARCHES DE PRÉVENTION DES DÉCHETS



LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ET RÉDUIRE LES DÉCHETS



Indice de réparabilité

Affichage environnemental et social volontaire

Jouets en plastique mis à disposition à titre gratuit

Interdiction de la destruction des invendus

Lutte contre l'obsolescence des produits

SORTIR DU PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

Fin progressive de TOUS les emballages en plastique à usage unique d'ici 2040

Exemples : bouteilles en plastique, tubes de dentifrice, bidons de lessive, sachets de salade...

2020



Publication de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, qui prévoit notamment la fin de la mise sur le marché des emballages en plastique à usage unique d'ici 2040.

2021



Publication du premier décret « 3R » quinquennal fixant les objectifs de réduction, de réemploi et de recyclage des emballages en plastique à usage unique pour la période 2021-2025.



Au 1^{er} janvier, interdiction des pailles, couverts jetables, touillettes, couvercles des gobelets à emporter, boîtes en polystyrène expansé (type boîtes à kebab), piques à steak, tiges pour ballons, confettis en plastique et tous les objets en plastique oxodégradable.



Déploiement de dispositifs de vrac, obligeant les vendeurs à accepter les contenants apportés par le consommateur.



Limitation du suremballage plastique grâce à un bonus-malus.



Interdiction de distribuer gratuitement des bouteilles en plastique dans les entreprises.

2022



Au 1^{er} janvier, interdiction des suremballages en plastique pour les fruits et légumes de moins de 1,5 kg, des sachets de thé en plastique et des jouets en plastique distribués gratuitement dans les fast food.



Obligation d'avoir des fontaines à eau dans les établissements recevant du public.



Création dans les éco-organismes de fonds dédiés au financement du réemploi.

2023

Au 1^{er} janvier, interdiction de la vaisselle jetable dans les fast food pour les repas servis sur place.

2024

Au 1^{er} janvier, interdiction de vendre des dispositifs médicaux contenant des microplastiques.

2025

Au 1^{er} janvier, les lave-linge neufs sont dotés d'un dispositif pour retenir les microfibres plastiques.

2026

Au 1^{er} janvier, interdiction de vendre des produits cosmétiques rincés contenant des microplastiques (autres que les cosmétiques exfoliants ou gommages qui sont déjà interdits depuis le 1^{er} janvier 2018) comme les shampooings, produits de coloration, gels douche, démaquillants.

La collecte en porte à porte



La collecte en apport volontaire



La prévention des déchets par la médiation environnementale



Police de l'environnement

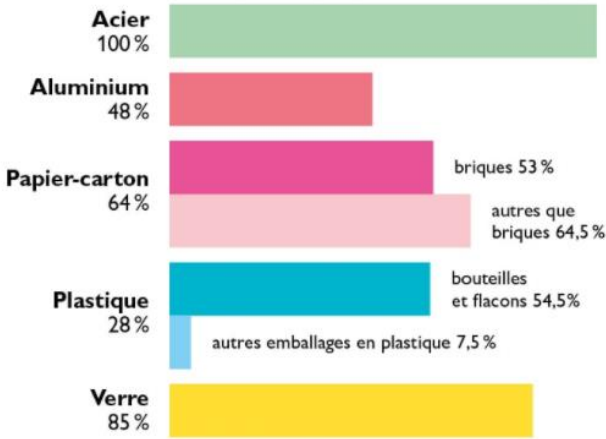


L'écocontribution : intégrer le recyclage dans l'ADN de son produit

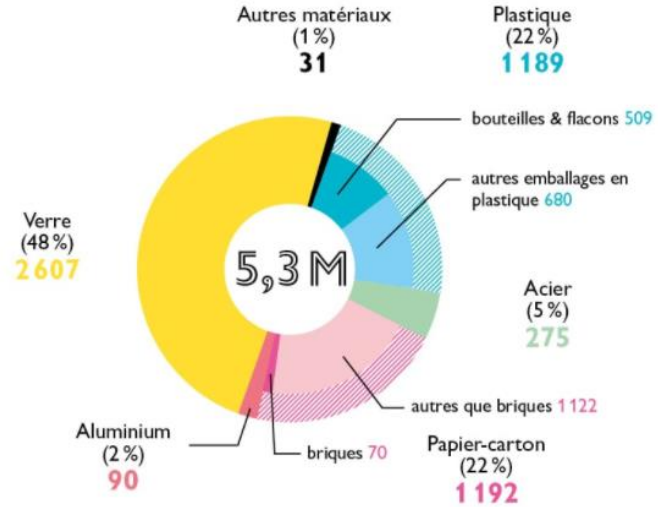


CITEO

Taux de recyclage par matériau (en %)

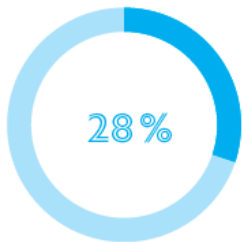


Répartition du gisement d'emballages qui contribue au financement de la filière (en milliers de tonnes – chiffres arrondis)

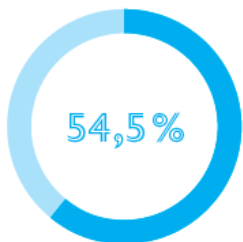


On réduit les emballages en plastique, peut-on les recycler plus ?

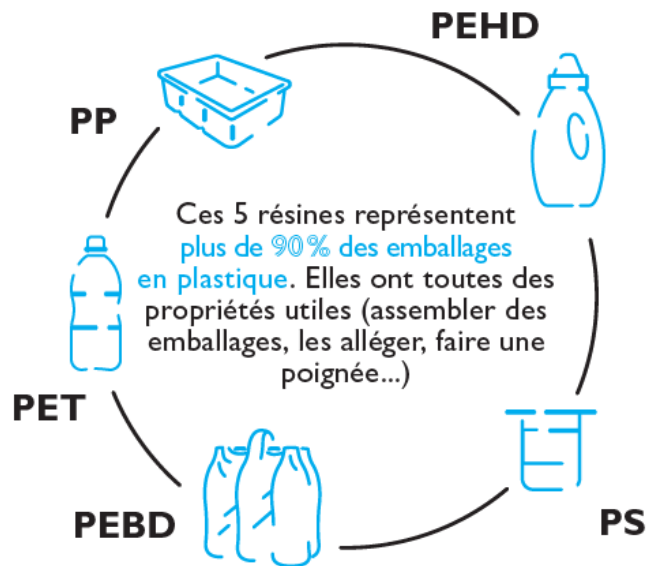
Oui, c'est l'objectif !



c'est le taux global de recyclage des emballages en plastique



c'est le taux de recyclage des bouteilles et flacons en plastique, on les recycle depuis plus de 25 ans



De formes et de compositions différentes, les emballages en plastique ne sont pas tous recyclables.



Bouteilles et flacons ; emballages souples, tubes et boîtes en PE ; barquettes en PET sans opercule ; pots et barquettes en PP : ils sont recyclés et servent à fabriquer de nouveaux emballages et produits dans l'industrie textile, l'automobile ou le bâtiment.



Les emballages rigides
en **PET** avec des
opercules



Barquettes de jambon
et de viande...

CE QUI DOIT PROGRESSER

Les opercules qui doivent se détacher facilement pour permettre le recyclage des barquettes. Les éléments pour souder l'opercule à la barquette, qui ne doivent pas gêner le recyclage.

Les emballages
rigides en **PS**



Pots de yaourt, barquettes
de volaille...

CE QUI DOIT PROGRESSER

Les débouchés de la matière recyclée qui ont peu de valeur aujourd'hui.



Cintres



Pots de fleur

Plusieurs projets sont en cours pour développer la filière de recyclage du polystyrène en France, notamment avec le consortium « PS25 » (Citeo, industriels et acteurs de la filière). Des expérimentations sont en cours.

Les emballages
souples en **PP**



Sachets de biscuits
individuels, de pâtes,
de salade, de confiseries...

CE QUI DOIT PROGRESSER

Les technologies de recyclage classiques dites mécaniques et les nouvelles technologies de recyclage, comme la pyrolyse qui consiste à décomposer chimiquement la matière pour obtenir des cendres, une huile ou un gaz. Le Club PP (Citeo, Elipso, les industriels et acteurs de la filière) pilote ces travaux.



C'est-à-dire qu'on cherche :

1 à les supprimer s'ils sont inutiles et à les remplacer...

... par d'autres emballages qui peuvent assurer les mêmes fonctions de protection et de conservation des produits, y compris des emballages réemployables et faits d'autres matériaux.



2 à les rendre recyclables, pour qu'ils rejoignent des filières de recyclage :



EXISTANTES

Comme les bouteilles en PET avec manchon



EN DÉVELOPPEMENT

Comme le paquet de chips

Chiffres clés de la REP à La Réunion

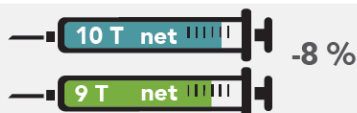
en 2020



Batteries Automobiles & Industrielles (ATBR)



Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASTRI)



DEEE Ménagers (Ecosystem et Ecologic)



DEEE Professionnels (Ecosystem et Ecologic)



Emballages et papiers (CITEO)



Lampes (Ecosystem)



Médicaments non utilisés à usage humain, périmés ou non (Cyclamed)



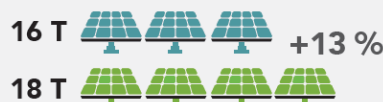
Mobiliers ménagers (Eco-Mobilier)



Mobiliers non ménagers (Valdelia)



Panneaux Photovoltaïques (Soren)



Piles & Accumulateurs Portables (Corepile)



Pneumatiques (AVPUR)



Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures (Refashion)



Véhicules Hors d'Usage abandonnés (VHU Réunion)



*Représentant 2 003 VHU abandonnés

■ 2019
■ 2020



Total des déchets REP collectés en 2020



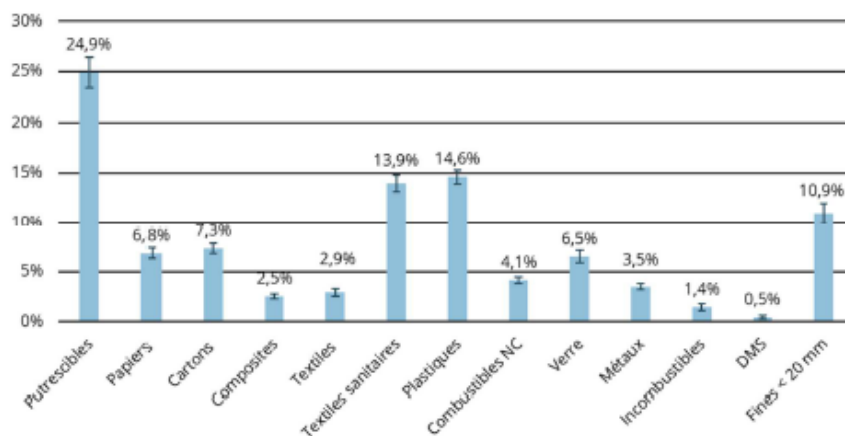


Figure 50. Composition moyenne des bennes d'OMR en % par catégorie de matériau.

Le tableau ci-dessous reprend les données en catégories des moyennes en t/an, en kg/hab./an et en %.

Tableau 59. Composition moyenne des bennes d'OMR par catégorie de matériau.

Catégories de matériau	Moyenne en kg/hab./an	Moyenne en t/an
1. Déchets putrescibles	63,8	54 289
2. Papiers	17,5	14 904
3. Cartons	18,9	16 045
4. Composites	6,5	5 567
5. Textiles	7,5	6 392
6. Textiles sanitaires	35,7	30 412
7. Plastiques	37,5	31 913
8. Combustibles	10,5	8 962
9. Verre	16,7	14 249
10. Métaux	9,0	7 632
11. Incombustibles	3,7	3 165
12. DMS	1,2	992
13. Éléments fins	28,1	23 875
Total	256,7	218 397

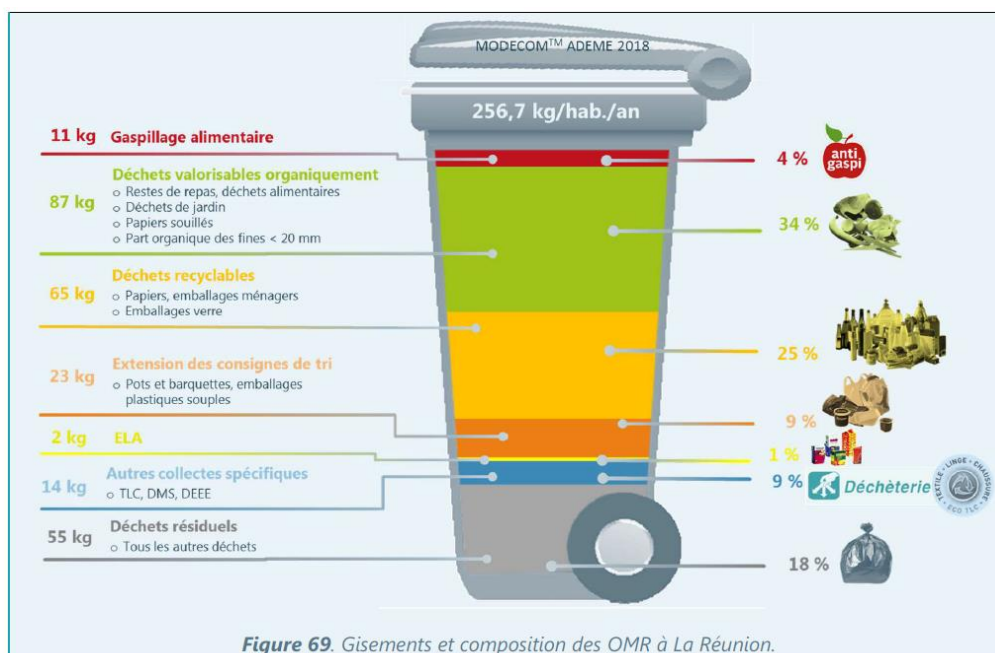


Figure 69. Gisements et composition des OMR à La Réunion.



Évolution entre 2006 et 2018/2019

Dans un contexte général de baisse des ratios de collecte par habitant sur les OMR (313 à 256 kg/hab./an de 2006 à aujourd'hui), la composition des OMR a évolué entre les 2 campagnes de caractérisation réalisées respectivement en 2006 et 2018/2019 à la Réunion. On observe notamment :

- Une **diminution significative** de la présence des **putrescibles** dans les OMR, liée à une **réduction de 29,5 kg/hab./an de déchets verts** ;
- Une **réduction significative** de la présence des **papiers** (-23,6 kg/hab./an), des **emballages en plastique** (-4,4 kg/hab./an), **en cartons** (-7,0 kg/hab./an), et **en métal** (-1,5 kg/hab./an), des **textiles** (-4,0 kg/hab./an), et des **emballages en verre** (-4,2 kg/hab./an), ce qui pourrait être synonyme d'une amélioration du geste de tri.

A contrario la présence d'autres catégories ont **augmenté dans les OMR** notamment :

- Les **emballages en papier** (+3,4 kg/hab./an) ;
- Les **textiles sanitaires** (+11,3 kg/hab./an).



La collecte des RSHV a fortement progressé depuis 2006 : de 16,2 à 24,4 kg/hab./an. Cette augmentation des ratios généraux de collecte s'est toutefois accompagnée **d'une dégradation de la qualité de la collecte** : de **83 % en 2006, la conformité est aujourd'hui de 75 %**.

Le principal gisement de non-conformité, outre les déchets résiduels qui devraient se trouver dans les OMR, sont les **Extensions de Consignes de Tri (2,0 kg/hab./an)**, ce qui représente une opportunité intéressante dans l'optique de la mise en place de l'ECT sur l'île.

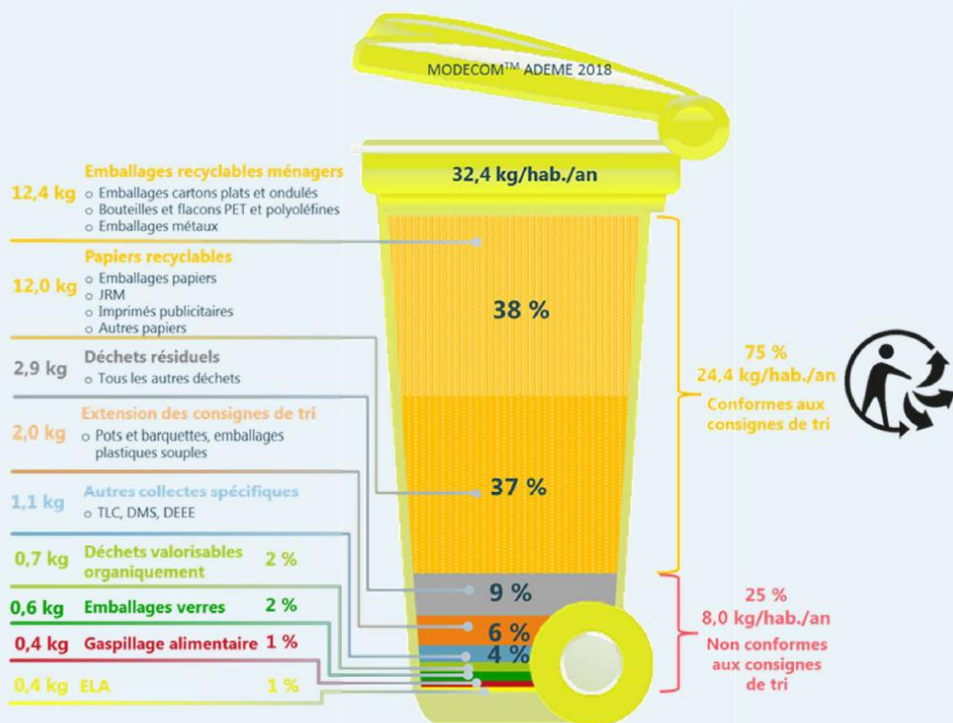


Figure 97. Gisements et composition des RSHV à La Réunion.



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



UNION EUROPEENNE



REGION REUNION



AFD

AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT



ADEME



**AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

GREEN



Groupement Régional des Entreprises
engagées pour l'ENVironnement

île de la Réunion

QUALITROPIC

la bioéconomie des Outre-mer

